

Zeitschrift:	Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band:	15 (1925)
Heft:	8-10
Rubrik:	Notes de folklore du "Conservateur suisse" [suite] : volume VI [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes de folklore du «Conservateur suisse». (Suite.)

Volume VI. (Suite et fin.)

Zurich. *Légende* (Extrait de la chronique manuscrite de Brenwald, dernier prévôt du chapitre d'Embrach).

Charlemagne étant à Zurich, logé dans la maison appelée Zumloch, ordonna d'ériger une colonne sur la place où les saints Martyrs Félix et Regula avoient été décapités, et d'y suspendre une cloche, d'où pendroit un cordon: puis il fit publier que quiconque demanderoit justice, eût à sonner cette cloche, pendant que l'Empereur seroit à dîner, avec promesse qu'il se léveroit de table pour connoître et juger la cause. On entend un jour la cloche: un page est dépêché pour savoir qui demande justice, et revient sans avoir vu personne: ce qui se répète par trois fois. L'Empereur très émerveillé ordonne à quelques personnes de se cacher dans le voisinage de la colonne et de faire bonne garde. Un moment après arrive un grand serpent, qui tire le cordon et fait sonner la cloche. Le fait est rapporté à Charlemagne, qui se lève précipitamment de table, en disant: *gens ou bêtes, n'importe: je dois la justice à tous mes sujets, sans distinction.* Arrivé devant la colonne, il trouve en effet le serpent, qui s'incline respectueusement devant Sa Majesté Impériale, pour lui rendre hommage, et prend ensuite le chemin du bord de la Limmath. Le Monarque le suit avec toute sa cour, et ne tarde pas à découvrir un énorme crapaud, qui s'étoit emparé du trou où le serpent se retiroit et déposoit ses œufs: justice fut promptement rendue; le crapaud fut arraché du domicile dont il s'étoit emparé, condamné au feu et exécuté sur la place. Peu de jours après ce mémorable jugement, le serpent entre dans la salle où l'Empereur étoit à dîner, et après avoir fait une profonde révérence, il s'élance légèrement sur la table, découvre un riche bocal, y laisse tomber une pierre précieuse et se retire, non sans avoir réitéré son inclination accoutumée.

D'autant plus frappé de ce prodige, qu'il arrivoit dans un lieu teint du sang des martyrs, le pieux Empereur y fit construire l'église appelée Vasserkirch (*Eglise de l'eau*), et donna comme gage d'amour la pierre précieuse à l'Impératrice: or cette pierre avoit la propriété d'un philtre; car sitôt que l'Impératrice l'eût en sa possession, son mari ne pouvoit plus la quitter; étoit-il obligé de s'absenter, il tomboit dans une profonde tristesse. L'Impératrice découvrit le secret, et dans sa dernière maladie elle la cacha sous sa langue, de peur que la pierre ne vint à tomber entre les mains d'une autre femme qui captivant l'Empereur, lui feroit oublier sa première épouse. L'Impératrice, duement embaumée, fut ensevelie et la pierre avec elle; mais bientôt Charlemagne fit tirer son corps du tombeau et pendant dix-huit ans le mena avec lui dans tous ses voyages. Un des courtisans ayant soupçonné le mystère, fouille le corps de l'Impératrice, trouve le précieux joyau sous sa langue et s'en rend maître. Incontinent l'Empereur ressent pour lui la même passion que lui avoit inspirée sa défunte épouse, et ne peut plus vivre sans ce gentilhomme. Celui-ci ennuyé de ne pouvoir quitter le monarque, et fatigué sans doute du poids de sa faveur, jette un jour la pierre dans un endroit marécageux remarquable par une source d'eau chaude, d'où il ne fut plus possible de la retirer. Charlemagne conçut alors pour cette place la même tendresse qu'il avoit eue pour sa femme et pour le chevalier; et en preuve de son attachement, il y fait bâtir la ville d'Aix-la-Chapelle, il y fonde une superbe église,

et y dote richement un chapitre de chanoines, qui établit une fraternité perpétuelle avec la chapitre de Zurich. (p. 317—320.)

Morat. *Cruelle mutilation.* Terrible dans son courroux, le marquis ordonne qu'on leur coupe à tous le nez et les oreilles, pour qu'ils vivent des honorés. (p. 326.)

Ces cruelles mutilations n'étoient pas rares dans le moyen-âge; les chroniqueurs les rapportent comme des choses sinon louables, du moins indifférentes . . . Un pareil traitement étoit regardé par la noblesse comme l'injure la plus sanglante. (p. 330.)

Vaud. *Pillages.* Dans le moyen-âge, on donnoit le nom de *pervasion*, au crime des Barons et autres Nobles qui, maîtres des passages et des défilés, sortoient à main armée de leurs châteaux, pour piller les voyageurs, ou du moins pour les rançonner.

Bâle. *La danse des morts.* On vit fréquemment, dans le moyen-âge, des masques représenter la *mort*, en temps de *carnaval*. Leur privilège étoit de danser avec tous ceux qu'ils rencontroient, hommes ou femmes. D'un côté les attitudes grotesques de ces masques, de l'autre la résistance et l'effroi de ceux qu'il forgoient à danser, amusoient infiniment le public. Bientôt on imagina que cette danse seroit plus expressive et plus plaisante, si on l'exécutoit sur les cimetières en l'honneur des trépassés. Et telle est la marche rapide de la superstition, que ce qui avoit été dans son origine une folie de carnaval, devint une affaire de dévotion.

Les moines, ennemis naturels de toute danse, ne s'opposèrent point à celle-ci. Ils allèrent jusqu'à la recommander comme très propre à faire réfléchir sur la vanité des choses humaines: plusieurs Clercs ne se firent aucun scrupule de jouer le personnage de la mort. Alors la danse fut accompagnée de mottets, ou sentences édifiantes. On leur donna le nom de *dances Macabées*, de deux mots grecs qui signifient *danse infernale*. (p. 354—355.)

Le dévot enthousiasme que les danses macabées inspire, enfanta une autre superstition qu'on auroit de la peine à croire, si elle n'étoit prouvée par des témoignages irrécusables. Quelques ecclésiastiques accrédités prétendirent que l'exécution en peinture d'une semblable *danse* faite par vœu étoit si agréable à la Divinité, qu'elle pouvoit faire cesser les plus horribles fléaux. On eut principalement recours à ce singulier moyen dans les temps de pestes, qui alors étoient très fréquentes. Les plus habiles artistes furent chargés de les peindre en fresque dans les vestibules des couvens, et sur les cimetières, appelés à cette époque *charniers*. Les moines ne perdoient pas les frais occasionnés par ces peintures. Elles attiroient une foule de curieux; et personne ne se retirloit, sans avoir jeté quelque pièce de monnoie dans le trone placé à l'entrée. Ces aumônes devinrent très abondantes, et furent appliquées à faire dire des messes, pour le soulagement des âmes qui étoient en purgatoire. (p. 357.)

Fribourg. *Ancienne coutume.* Il y a environ 150 ans, qu'un jeune homme, condamné à mort pour vol, alloit être pendu à Romont. Il étoit déjà sous le gibet, lorsqu'une fille se présente, et suivant l'usage du pays, offre de lui sauver la vie, en l'épousant et en payant tous les frais de son procès criminel. (p. 408.)

Vaud. *St-Sylvestre.* Dans plusieurs endroits du canton de Vaud, on célèbre la dernière nuit de l'année par une orgie. On promène en grande pompe un *mannequin*, au milieu d'une troupe d'ivrognes sous le masque. Il

représente un homme mort à force de boire: d'un côté est le médecin, de l'autre l'écclesiastique. Une chanson analogue se répète à chaque station et le cortège enluminé ne cesse de secouer le mort et de l'inviter à boire. C'est ce qu'on appelle vulgairement *enterrer Sylvestre*. (p. 428.)

Grisons. *Dances printanières.* A une certaine époque du printemps, les jeunes gens se rassemblent, se masquent, s'arment de pied en cap, et prennent une lourde hallebarde: ainsi déguisés, ils courrent la vallée et vont de village en village danser les Pyrrhiques et exécuter des sauts très dangereux: puis ils se séparent en deux troupes, qui s'attaquent mutuellement avec de grands cris et un grand retentissement de leurs armes: on les appelle en langue du pays *Stopfer*, comme qui diroit *pointeurs*. Si on leur demande pourquoi ces danses bruyantes et ces combats simulés, ils disent que c'est *pour rendre la terre plus fertile et les récoltes plus abondantes*. (p. 433—434.)

Vaud. *Corbeaux, Marons.* Il faut savoir qu'on appeloit alors *corbeaux* les Infirmiers qui soignoient les pestiférés Faudra établir nombre suffisant de *corbeaux*, que nous appelons ici *marons*¹⁾ etc. . . .

Fribourg. *Reliques.* Dans la sacristie de l'Eglise paroissiale de *Duding* à deux lieues de Fribourg, on conserve soigneusement une corne de bœuf: la raison en est assez singulière. Dans les guerres que Fribourg soutint contre ses voisins pendant le XIV^e siècle, il n'y avoit pour tous les hameaux de la paroisse qu'une chapelle qui renfermoit des reliques d'une grande vénération. Les paysans d'alentour voyant l'ennemi piller et saccager les paroisses voisines, s'assemblèrent et tinrent conseil pour aviser au moyen de sauver les reliques. Après mûre délibération, se défiant de leur propre prudence, ils les attachèrent solidement entre les cornes d'un bœuf et chassèrent l'animal des taillis. Celui-ci livré à lui-même s'enfuit assez loin et s'arrêta enfin en lieu de sûreté. L'ennemi s'étant retiré, on retrouva heureusement l'animal avec le dépôt confié à sa garde. En mémoire de cet évènement, on bâtit une église sur la même place où le bœuf fut retrouvé; et l'on y déposa ses deux cornes comme un monument du service éminent qu'il avoit rendu. Maintenant il n'en reste plus qu'une, l'autre s'est perdue par la négligence de quelque marguiller qui, sans doute, n'en connoissoit pas le prix. (p. 439—440.)

Unterwald. *Drakenloch.* Quand d'Alpnach, on remonte le long de la Melch, on arrive à une plaine appelée *Drakenried*, le marais du dragon, dans le voisinage d'un rocher où se trouve la grotte dite *Drakenloch*, le trou du dragon: si vous interrogez les gens du pays sur l'origine de ces noms singuliers, ils vous disent d'après la tradition, que jadis un énorme serpent parut et s'établit dans cette vallée, qu'il y dévora des enfants et des bestiaux et y répandit une telle épouvante que les habitans de Wyll abandonnèrent ce hameau, nommé dès lors par cet raison *Oedwyll*, le village désert. (p. 440.)

Combat de *Struth de Winkelried* contre ce dragon: mort du héros à la suite d'une blessure de l'animal. (p. 441.)

Glaris. *Duel.* *Le duel ordonné par les Juges* a fait jadis partie de la jurisprudence des anciens Suisses. (p. 442.) (A suivre.)

¹⁾ Voir le mot *marronnes*, même volume, p. 101, pour les femmes soignant les pestiférés de la vallée de Joux.